agents de service le récit de ce qui venait de se passer.

Durant l'après-midi de mercredi, d'actives recherches ont été faites dans le canal pour retrouver l'individu. Celles-ci n'ont donné aucun résultat. On présume que ce malfaiteur savait nager et qu'il aura pu remonter de l'eau afin de rejoindre son compagnon.

M. Viart, commissaire de police a ouvert une minutieuse enquête.

Disons que fréquemment nous avons a enregistrer des agressions le long du canal vers Avion.

LE Crime mystérieux DE LA RUE GAMBETTA A LILLE

M. Davaine mène très activement l'instruction de cette affaire.

Après avoir classé les nombreuses pièces de la procédure, il a repris la série des interrogatoires.

LE « BERLOU »

D'autre part, on recherche toujours Antoine Twechuizen et sa compagne, Pauline Dumortier. Malgré les nombreux signalements envoyés de tous côtés, le parquet et la sûreté de Lille n'ont été avisés d'aucune arrestation.

Où le « berlou » a-t-il bien pu se réfugier ?

Nous avons dit que nous avions retrouvé sa trace, le jour du crime, assez tard dans la soirée. Si les personnes qui nous ont renseigné ne se sont pas trompées, Antoine Twechuizen sera revenu, soit pour se montrer, soit pour avoir des nouvelles et agir en conséquence.

Il avait refait sa « toilette », brossé ses chaussures. Ce détail et l'argent qu'il montra attirèrent l'attention des personnes présentes dans l'estaminet ; mais on n'y connaissait pas encore le crime de la rue Gambetta.

Le «berlou» qui disait avoir froid, se chauffa, puis partit.

Des personnes qui l'ont connu nous disent qu'il a bien pu s'en aller en Hollande, d'où il pourrait chercher à s'embarquer pour l'Amérique.

Cette supposition n'est pas sans fondement. Qu'Antoine Twechuizen ait pris, le soir du crime, une autre direction que Maurice Bouche, et soit revenu à Lille, ou qu'il l'ait accompagné à Bruxelles, il a pu songer à gagner la Hollande, son pays d'origine, où les ports sont nombreux.

On sait qu'Antoine Twechuizen est né en France d'un père hollandais, qu'il a beaucoup voyagé et qu'il connaît plusieurs langues, notamment l'anglais.

Des dépêches de nos correspondants d'Anvers et d'Amsterdam nous signalent qu'on recherche dans ces villes un homme et une femme inculpés d'assassinat à Lille.

L'ALIBI DE MAURICE BOUCHE

Nous avons interrogé M. Coosman, 75, rue des Arts, et le patron de l'estaminet « A Jean Bart », rue de Tournai, pour savoir si Maurice Bouche qui a logé chez eux, portait une bague. Ils ne se rappellent pas ce détail.

Des commissions rogatoires ont été adressées par M. Davaine à divers magistrats de l'ordre judiciaire pour vérifier la réalité de son sosie et l'emploi de son temps le jour du crime.

On sait que l'alibi invoqué par l'inculpé repose sur la ressemblance qui existerait entre lui et un autre « jeune homme blond » ; sur la bague qu'il portait ou ne portait pas avant le 15 février ; sur la promenade qu'il aurait faite, le soir de ce jour, et qui l'aurait amené à causer à plusieurs personnes ou à se rendre dans différentes maisons.

Nous avons déjà donné la réponse que pourront faire la plupart des personnes qui seront entendues à ce sujet. Tous ces témoignages, qui sont loin de fournir à Maurice Bouche un alibi sérieux, vont être recueillis.

INTERROGATOIRE DE MAURICE

Maurice Bouche a été extrait de la maison d'arrêt, dans l'après-midi d'hier, et conduit dans le cabinet de M. Davaine.

Me Valenducq, son avocat, s'y trouvait.

En la présence de ce dernier, Bouche a été longuement interrogé.

M. Davaine lui a résumé les charges qui pesaient contre lui et l'a adjuré d'entrer dans la voie des aveux. Maurice Bouche persiste à nier. Il redonne l'emploi, très vague, de son temps entre 5 et 8 heures.

M. Davaine le questionne et le presse à ce sujet. Il ne précise pas, mais ne se départ pas de son système de défense.

Cependant qu'on l'interroge une voiture est amenée devant le Palais de Justice.

Maurice Bouche descend du cabinet de M. Davaine et est introduit dans cette voiture. M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires, et ses greffiers, MM. Glabeck et Baron prennent place à côté de lui.

La voiture part. Nous la suivons.

A LA MAISON DU CRIME

Il ne peut y avoir de doute. On conduit Maurice Bouche à la maison du crime. Aussi, lorsque la voiture nous fausse compagnie, n'hésitons-nous pas à nous rendre 104, rue Gambetta.

La voiture est là. Elle est arrivée à 4 h. 20. A 4 h. 1/2, arrivent à pied M. Davaine, Me Valenducq, M. Flahaut, greffier du juge d'instruction ; M. Lancien, juge de paix du 1er arrondissement, rejoint ces messieurs à l'appartement qu'a habité Mlle Henry.

Comme la voiture reste devant la porte, les passants s'arrêtent ; la foule grossit.

Durant tout le temps qu'a duré la descente du parquet la foule a stationné entre la rue de l'Amidonnerie et la rue Mercier, commentant le crime, parlant du passé de Bouche. Aux fenêtres, des deux côtés de la rue, des têtes de curieux. Jusque sur les toits de la maison voisine de l'estaminet « Au Petit Béthune », des gens sont montés, attendent la sortie de l'inculpé, causent et regardent.

CONFRONTATON

La bonne de M. Cauvain, bottier, dont les magasins, comme on le sait, occupent le rez-de-chaussée du 104, Mlle Noé est mandée près des magistrats. On la confronte de nouveau avec Maurice Bouche.

De nouveau, elle déclare formellement qu'elle le reconnaît. C'est bien lui qui a demandé : « Où habite M. Duhem ? » Il était là, sur le palier, appuyé, penché sur l'escalier.

M. Davaine demande à Maurice Bouche de prendre la position indiquée par Mlle Noé. L'inculpé s'accoude sur la rampe de l'escalier. Ce n'est pas la position exacte. Mlle Noé rectifie.

— « Je le reconnais très bien, dit-elle. Il n'était pas tout à fait comme cela. Je l'ai reconnu dans votre cabinet, à sa figure, à sa voix, et aussi à un geste qu'il a fait et qui était le même que celui qu'il a fait, le soir du crime, pour s'appuyer à l'escalier. »

Maurice Bouche continue à nier toute participation à l'assassinat de Mlle Henry.

LA RECONSTITUTION DU CRIME

Quand cette confrontation est terminée, on pénètre dans l'appartement de la victime. M. Lancien, juge de paix, a brisé les scellés.

On transcrit la déposition de Mlle Noé et le procès-verbal de la confrontation.

Puis Maurice Bouche est promené dans toutes les pièces de l'appartement. Il n'y est jamais venu, dit-il.

M. Davaine, comme il l'a fait dans son cabinet, lui rappelle toutes les charges qui, depuis son arrestation, se sont accumulées contre lui. Maurice Bouche continue à nier. Les témoins se trompent.

Maurice Bouche et les magistrats sont dans la chambre de Mlle Henry.

— « C'est là, à cette place, dit M. Davaine, qu'on a trouvé la victime. Elle a été étouffée. Vous savez quelles charges pèsent contre Antoine Twechuizen, Pauline Dumortier et vous. Vous êtes partis tous les trois, le soir du crime, d'une façon précipitée, Vous connaissiez Antoine, et depuis longtemps, Pauline Dumortier. On vous a vu, à Mouscron, avec de l'or, alors que vous n'auriez dû avoir que de l'argent. Voyons ! dites-nous maintenant quelle part vous avez prise à ce crime ?

— Aucune. Je ne sais rien de ce que vous me demandez. Les témoins de Mouscron se sont trompés ; je n'avais pas d'or. Je connaissais à peine Twechuizen. Je ne suis pour rien dans ce crime.

On n'a pu tirer autre chose de Maurice Bouche.

La descente du parquet s'est terminée à 5 heures 45.

EN ROUTE POUR LA PRISON

Tout d'un coup, la porte du couloir du 104 de la rue Gambetta s'ouvre.

— « Le voilà ! Le voilà ! »

M. Broigne apparaît. Il est suivi de Maurice Bouche encadré de MM. Glabeck et Baron.

On fait monter l'inculpé dans la voiture. MM. Glabeck et Baron y montent avec lui. La voiture part au trot dans la direction de la rue Mercier pour gagner la prison par des rues détournées.

Pas un cri hostile n'a été poussé par la foule.

Jean DARY.

L'INFANTICIDE DE LA BASSÉE

Nous avons annoncé l'arrestation d'une jeune servante, une nommée Liosberg, sous l'inculpation d'infanticide.

Comme nous l'avons dit hier, l'autopsie du cadavre du petit enfant a été pratiquée par M. le *docteur Castiaux, médecin légiste*. Le rapport conclut à ce que l'enfant aurait vécu cinq jours et qu'il est mort étouffé.

Mais, d'autre part, l'enquête a révélé que la mort est due à un accident, à une imprudence.

En conséquence, M. Hermary, juge d'instruction, qui avait été chargé de cette affaire, a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de Mlle Liosberg.

Cette dernière a été remise en liberté.

L'INFANTICIDE D'HASPRES

La mère criminelle, Pol Irma, est toujours chez elle, sous la garde constante des gardes-champêtres.

Le docteur Hainaut, qui lui donne ses soins n'a pu encore se prononcer sur la date à laquelle Pol Irma pourra être transférée à Valenciennes.

Le nouveau-né a été inhumé, le soir même de l'autopsie, dans le cimetière de la commune.

Aucun fait nouveau ne s'est révélé à l'instruction, qui sera reprise dès qu'il pourra être procédé à l'interrogatoire de l'inculpée.

Cette affaire continue à défrayer, comme l'on pense, toutes les conversations du pays.

Chronique Electorale

NORD

2e CIRCONSCRIPTION D'AVESNES

La *Croix* confirme que M. d'Hendecourt, maire de Gognies-Chaussée, posera sa candidature contre notre ami Defontaines.

L'échec de ce candidat ridicule est certain.

PAS-DE-CALAIS

1re CIRCONSCRIPTION DE BETHUNE

Les journaux cléricaux et mélinistes annoncent que la candidature a été offerte par les meneurs réactionnaires à M. Henry Dard.

Dernière Heure

Congrès National des Mineurs

(De notre envoyé spécial.)

DEUXIÈME JOURNÉE

Alais, 5 mars. — La séance de ce matin, mercredi, s'est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Evrard.

LE JOURNAL CORPORATIF

L'ordre du jour appelle la discussion de la question du journal corporatif.

Le citoyen TOURREL, d'Albi, manifeste sa surprise de voir l'**Ouvrier Mineur** encore si peu lu. C'est un moyen de contact intime entre les membres de toutes les organisations. A Albi, pour 1200 mineurs, on prend 500 numéros. La même proportion devrait exister partout. Prenons, dit-il, notre journal corporatif outre notre journal politique. Le Congrès régional de la Fédération du Sud a demandé que le journal l'**Ouvrier Mineur** devint bi-mensuel.

BERNARD fait la même proposition au nom de la Fédération de la Loire et demande que l'**Ouvrier Mineur** paraisse le 8 et le 28 de chaque mois, jours de paie.

BASLY expose que si les bassins du Nord et du Pas-de-Calais ne prennent pas plus de numéros de l'**Ouvrier Mineur**, c'est uniquement parce que notre région a un organe particulièrement dévoué qui contient une Tribune minière où tous les militants écrivent, où tous les mineurs trouvent chaque matin des renseignements sur tout ce qui intéresse la corporation en France et à l'étranger.

Ce vaillant organe de nos travailleurs, les gouvernants réactionnaires et les compagnies houillères voulurent l'écraser sous les procès et les amendes, en 1893, lors de notre grande grève. Mais, grâce à l'énergie des ouvriers mineurs et à la volonté de fer d'un vaillant ami de la corporation, le citoyen Edouard Delesalle, le **Réveil du Nord**, maintenu à force de sacrifices que ne ménagèrent ni les mineurs ni Delesalle, fut sauvé ; il put vivre et prospérer. De là l'explication des liens intimes d'affection et de reconnaissance qui existent entre le **Réveil du Nord** et les mineurs. C'est ce qui explique que l'**Ouvrier Mineur** soit moins vendu dans nos bassins. Certes ce n'est pas par indifférence, mais uniquement parce que nous trouvons au jour le jour, dans notre organe le **Réveil du Nord**, tous les renseignements intéressant notre corporation.

Ceci dit, j'ajouterai : Prenez garde que, gagnant de l'argent aujourd'hui avec l'**Ouvrier Mineur**, mensuel, vous n'en mangiez en voulant trop tôt le rendre bi-mensuel.

COTTE partage l'avis de Basly. Il rend, lui aussi, hommage au dévouement du **Réveil du Nord** pour la cause des mineurs. Il estime aussi qu'il serait téméraire de transformer immédiatement l'**Ouvrier Mineur** en journal bi-mensuel. Quand nous arriverons à une vente de vingt-cinq mille numéros, la transformation se fera d'elle-même.

BERTHON fait observer que le Congrès de Bessèges, en demandant que l'organe corporatif devînt bi-mensuel entendait seulement formuler un vœu.

Un délégué de la Loire demande que l'**Ouvrier Mineur** soit hebdomadaire. Il serait, dit-il, plus intéressant. Il contiendrait des renseignements plus d'actualité et serait lu davantage.

La discussion se prolonga sur ces différentes propositions relatives aux voies et moyens d'augmenter la vente de l'**Ouvrier Mineur**.

Finalement, le Congrès décide que provisoirement ce journal corporatif restera mensuel.

LA JOURNÉE DE 8 HEURES

Le Congrès aborde la question de la durée de la journée de travail.

DISCOURS DE LAMENDIN

LAMENDIN rappelle, en un discours concis et nerveux, l'action des Congrès internationaux, nationaux et régionaux au sujet de la journée de 8 heures du jour au jour.

— « La santé des mineurs, dit-il, leur longévité — et j'ai appuyé mes affirmations de l'avis des célébrités médicales, — exigent la journée de huit heures.

« Considérons aussi que les mineurs doivent, en dehors de leur effort de travail, faire leur éducation économique et politique, leur éducation socialiste. Ils doivent aussi veiller à l'éducation de leurs familles.

« Nos adversaires politiques ont fait rejeter le projet que Basly, Defontaine et moi avions présenté de la journée de 8 heures du jour au jour. Ils ont fait voter et acceptent le principe suivant : Six mois après la promulgation de la présente loi, la journée des ouvriers employés aux travaux souterrains dans les mines, ne pourra excéder une durée de 9 heures calculée depuis l'entrée dans le puits des derniers ouvriers descendants jusqu'à l'arrivée au jour des premiers ouvriers remontants. Au bout de deux ans, à partir de la date précitée, la durée de la journée sera réduite à 8 h. 1/2 ; et, au bout d'une nouvelle période de deux ans, à 8 heures.

« Dans les exploitations où la journée normale est actuellement comprise entre 9 et 8 heures, sa durée ne pourra être relevée. »

LAMENDIN continue en disant :

— « Nous avons été battus. Voyant l'esprit de la Chambre, Bouveri et moi avons donné mandat à Basly d'accepter faute de mieux le projet du gouvernement.

« Depuis, les exploitants ont demandé à être entendus par le Sénat. Il y renouvelleront les mensonges capitalistes.

« Je demande au Congrès si les mineurs sont appelés devant le Sénat, qu'ils ne refusent pas et qu'ils aillent démolir l'argumentation des exploitants que nous devons vaillamment suivre sur tous les terrains qu'ils choisiront. »

DISCOURS DE CINIER

CINIER, de Champagnac, dit que les arguments des Compagnies furent ce qu'ils devaient être et tels qu'on les attendait.

— Voici notre réponse ; Voici ce que mon expérience personnelle me permet de dire : Après 15 ans de travail au fond dans des mines grisouteuses, avec les lampes dont l'éclairage est insuffisant, nous avons déjà la vue très affaiblie ; après 30 ans, nous sommes totalement usés.

« On nous parle des dividendes des actionnaires ; Champagnac donnait à la dernière répartition 40 pour 100. Les exploiteurs ne pouvaient-ils pas diminuer leur dividende et la durée de la journée de travail.

« Je conclus qu'il faut voter le maintien intégral des propositions de Basly, car reculer aujourd'hui serait un aveu de faiblesse dont nos exploiteurs useraient et abuseraient.

« J'ajoute que Basly nous a montré le système des corons du Nord et du Pas-de-Calais, et pourtant, là-bas, l'organisation syndicale est forte. Comment les ouvriers acceptent-ils cet esclavage et consentent-ils à payer à leurs employeurs un loyer, quand ceux-ci poussent le cynisme jusqu'à défendre l'entrée des corons à certains vendeurs de journaux ?

« C'est là une faiblesse des ouvriers, une iniquité qu'il faut faire cesser. » (Applaudissements.)

DISCOURS DE BAYARD

BAYARD, de Sainte-Florine, apporte au Congrès le salut cordial de l'Auvergne. Les Syndicats jeunes mais pleins de vitalité, dit-il, ont déjà connu les persécutions patronales ; les militants sont traqués et chassés du bassin. Mais à l'idée syndicale vivace les survivants savent rallier les forces éparses, et les Syndicats fortement organisés se joindront à leurs frères. Sans peur et sans défaillance ils iront à la bataille pour arracher les revendications, toujours promises, jamais accordées.

Il termine ainsi :

— « Comptez sur nous. Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux mêmes . Vive la grève générale ! »

DISCOURS D'ESCALIER

ESCALIER expose que la Loire repousse la loi votée qui est, dit-il, une simple fumisterie. Il dit que l'article 3 démolit toute la loi, car des dérogations à l'article 1er pourront être autorisées par le Ministre des Travaux publics, après avis préalable du Conseil général des mines, aux mines où l'application de ces prescriptions serait de nature à compromettre, pour des motifs techniques ou économiques, le maintien de leur exploitation.

— « Donc, dit Escalier, les exploitants demanderont et obtiendront l'autorisation de faire travailler 10 et 11 heures. Nous ne pouvons accepter cette loi. De plus, la loi de 8 heures sans la fixation d'un minimum de salaire serait une nouvelle fumisterie, car les exploitants se rattraperaient des 8 heures sur le salaire.

« Les Compagnies diront : « Vous ne gagnez pas votre vie avec le salaire réduit de la journée de 8 heures, eh bien ! faites des heures supplémentaires. »

« M. Ramel le demandait déjà ; et les ouvriers, poussés par le besoin, seront forcés de courber la tête.

« La Loire repousse cette loi. »

PROPOSITION DE MAZARS

MAZARS, pour le Sud, demande que chaque Syndicat règle le minimum de la journée de travail pour son bassin.

JOUCAVIEL réplique :

— « Nous sommes privilégiés dans le Sud ; mais nous devons oublier notre situation avantageuse pour lutter avec le bloc des mineurs afin d'obtenir la journée de 8 heures du jour au jour. Nous ne devons pas repousser la loi votée sous le prétexte, comme le veut Escalier que la seconde de nos revendications, le minimum de salaire, n'y est pas comprise.

« Nous repoussons ceux qui veulent tout ou rien, ceux qui n'accepteraient aucune amélioration accordée sous prétexte qu'ils n'ont pas tout d'emblée. Si nous suivions la méthode d'Escalier, nous serions criminels vis-à-vis du prolétariat minier qui aspire après les améliorations et les acceptera, si minimes soient-elles pour débuter. »

JOUBERT, de Gien, demande que dans le texte de la loi de 8 heures soit introduit le droit au temps du repos pour le repas.

DISCOURS DE MENU

MENU déclare que le bassin d'Anzin accepte la loi du gouvernement comme première étape. Il ajoute :

— « Mais les porions disent que nous ferons plus de 10 heures malgré cette loi, car les Compagnies sont maîtresses des ingénieurs qui peuvent demander la prolongation des journées. Nous voulons donc de sérieuses mesures de précautions contre ces manœuvres des Compagnies s'appuyant sur l'article 3 de la loi. Nous demandons, nous aussi, que dans la loi soit inscrite l'interruption du travail pour le repas. »

DÉCLARATION DE BOUCHARD

BOUCHARD, de la Loire, qui succède à Menu, s'exprime ainsi :

— « Si nous acceptons la loi du gouvernement, nous ferons toujours 10 et 11 heures à cause du long temps qu'il faut pour nous rendre à pied d'œuvre à Lore. Il faut jusqu'à 80 minutes pour l'aller et le retour. Ajoutez encore 30 minutes, car les Compagnies refusent les lampes après 5 h. 1/2 bien que le travail ne commence qu'à 6 heures.

« Et puis, camarades, lisez donc l'article 4 de la loi du gouvernement qui aggrave ensuite l'article 3.

« Je demande aussi que dans la loi on inscrive le droit au repos pour le repas, car, sans cette précaution, les exploitants ergoteront et nous rouleront. »

DISCOURS DE BEUGNET

BEUGNET dit qu'à la Chambre il y a des députés qui se font une notoriété en surenchérissant sur chaque bonne proposition apportée en discussion. Escalier est ici de cette école.

— « Devons-nous repousser, ajoute-t-il, la loi votée parce qu'elle est encore incomplète? Escalier et ses amis demandent un acte révolutionnaire par la grève générale ou la descente dans la rue. C'est un crime de lèse-prolétariat, car Escalier et ses amis savent l'impossibilité de réussir et les dangers de la réaction.

» Nous devons avant défendre la tactique des revendications successives. Chaque succès partiel nous prépare à une nouvelle victoire.

« La totalité de nos revendications est réalisable, je le proclame hautement, mais pas en bloc, pas en un jour, pas sans études préparatoires. »

ESCALIER maintient son opinion : Le vote de la Chambre est une aggravation de la situation actuelle et une simple fumisterie.

BERTHON se range à l'avis de Beugnet. Les camarades qui travaillent 10 ou 11 ou 12 heures seront enchantés de ne plus travailler que neuf heures, prévoyant à date fixe la journée de huit heures. Ils savent que chaque réforme obtenue en amène une autre. Depuis vingt ans on n'obtenait rien parce qu'on demandait trop à la fois. Il faut savoir sérier les demandes. On a eu la loi sur les accidents, la loi Basly. Il faut les prendre mais aller toujours de l'avant vers les réalisations complètes.

ESCALIER déclare demander la journée de huit heures avec repos pour le repas et vouloir obtenir ce résultat par la grève générale et non plus par le parlementarisme.

DÉCLARATION DE GONIAU

GONIAUX répond que le Nord ne partage pas l'avis d'Escalier.

— « Nous acceptons le peu que l'on nous a donné tout en maintenant notre volonté d'aboutir à nos revendications totales.

« La loi actuelle nous rendra de grands services et rendra plus difficile la division entre les mineurs, car elle interdira aux Compagnies de faire faire « longues-coupes ». De plus, il ne leur sera plus possible de substituer les éléments dans l'établissement des prix de journée. »

DISCOURS DE BASLY

BASLY prend la parole.

— « Ce que demande Escalier c'est huit heures de journée normale de travail avec repos pour le repas et comme moyen d'aboutir, la grève générale.

» Camarades, craignons que cette épée de Damoclès dont nous parlons sans cesse et que nous ne brandissons jamais finisse par tomber sur notre propre tête.

» Escalier aussi demande que nous votions par syndicats et seulement pour les syndiqués. Mais les non-syndiqués seront-ils consultés pour la grève générale ? ou bien sur cette question capitale prendrons-nous avis des syndiqués seulement ?

» Quant à moi, je veux que pour la grève générale nous puissions consulter la généralité des mineurs qui y sont bien intéressés. »

DÉCLARATION DE MENU

MENU parle après Basly.

— « A Anzin nous ne refusons pas ce qui nous a été donné, mais nous maintenons toutes nos anciennes revendications.

« A Anzin, on nous fait chômer deux jours par semaine. Pourquoi ? Pour détruire notre organisation syndicale par l'éternelle menace du chômage ; car rien ne commande pareil chômage. En effet, pendant le même temps, dans le Pas-de-Calais les Compagnies font faire « longues-coupes ».

» Avec la loi Basly nous aurions un commencement de satisfaction, car les « longues-coupes » seront supprimées et les « longues-coupes » du Pas-de-Calais ne permettront plus la surproduction autorisant Anzin à décider le chômage contre nous. »

DÉCLARATIONS DE LAMENDIN

LAMENDIN déclare que Basly, Bouveri et lui ont été à la Chambre l'écho fidèle de tous Congrès.

— « Nous avons protesté, dit-il, pour le minimum de salaires ; et je prie les contradicteurs de relire l'*Officiel* et la réplique de Basly à M. Aynard demandant si nous exigions le minimu mde salaire.

» Basly disait : « Les ouvriers ont affirmé que leur production en huit heures sera égale à la production actuelle et n'ont pas demandé que la question spéciale du minimum de salaire fut connexe à la loi des huit heures de la journée de travail. »

» Et cependant qu'on veuille bien remarquer que nous avons proposé pour le minimum de salaire un texte que je tiens à la disposition d'Escalier.

» Escalier veut les réformes par des moyens révolutionnaires, par la grève générale. Permettez-moi de déclarer hautement que nous préconisons tout autre tactique. Il veut le tout ou rien. Nous, nous disons aux camarades : « Si le Sénat vous appelle, rendez-vous à Paris et détruisez une fois de plus les arguments que présenteront les Compagnies qui on tdemandé à être entendues. »

VOTE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE IMMÉDIATE

Le président EVRARD, annonce que la clôture de la discussion est demandée Elle est prononcée.

On va donc procéder au vote. Après des débats confus et tumultueux et le retrait de diverses propositions, le Congrès décide de voter sur une proposition de Buvat, délégué du Centre, ainsi conçue :

Le Congrès décide de maintenir sa revendication de la journée de huit heures, du jour au jour, comme l'a formulée le Comité fédéral national et de la faire aboutir par la grève générale immédiate, sans recourir à nouveau à l'intervention du gouvernement.

JOUCAVIEL demande si l'on a bien réfléchi au sens impératif du mot « immédiate ». Le camarade Buvat a déclaré que personnellement il n'est pas partisan de la grève générale immédiate, mais qu'il a reçu le mandat impératif de la proposer. C'est le Congrès qui décidera si la grève générale immédiate doit être imposée et il en aura la responsabilité. Chez nous, les mineurs veulent absolument la grève. Après deux jours de grève, ils verront le manque d'organisation, mais, ne pas faire la grève, ce serait nous suicider.

BASLY demande qu'on vote par division sur la proposition Buvat.

EVRARD met aux voix la première partie ainsi conçue .

Le Congrès décide de maintenir sa revendication de la journée de huit heures du jour au jour et de la faire aboutir par la grève générale...

Cette première partie est votée à l'unanimité.

On passe à la seconde partie, ainsi conçue :

« ... *Immédiate, et sans recourir à nouveau à l'intervention du gouvernement.*

Cette deuxième partie de la proposition est adoptée par 124 voix contre 105.

Le vote s'est réparti comme suit

Pour la grève générale immédiate :

Sud, 14 voix ; Anzin, 26 ; Loire, 44 ; Saône-et-Loire, 26 ; Centre 14.

Contre :

Sud, 27 voix ; Nord, 23 ; Pas-de-Calais, 55.

APRES LE VOTE

Après la proclamation des résultats du vote, TOURREL revient sur la question de repos pour les repas, qu'il veut voir inscrire dans la loi. BOUCHARD parle dans le même sens.

A ce moment, JOUCAVIEL intervient avec une extrême vigueur.

— Vous me surprenez, dit-il ; vous venez de voter la grève générale immédiate et vous vous arrêtez ensuite à des broutilles ! Chaque minute que nous perdons ici, nous sera reprochée. Partons tous immédiatement dans nos bassins, allons-y prêcher la grève immédiate. Vous l'avez voulue. A l'œuvre maintenant. Vous ne pouvez plus, cette fois, vous dérober.

BOUCHARD demande que le Congrès fixe le jour où la grève générale éclatera.

JOUCAVIEL s'écrie Comment fixer le jour ! C'est immédiatement, ce sur, demain au plus tard !

Avec beaucoup de calme, Buvat demande que le Congrès prenne immédiatement toutes les dispositions utiles avant de se séparer.

BEUGNET fait remarquer que tous les délégués des bassins qui ont voté la grève générale immédiate se sont déclarés débordés chez eux. Pourquoi cela ? Parce que ces délégués ont toujours montré aux travailleurs la grève générale comme la panacée qui devait instantanément guérir tous les maux. Cet état d'esprit ils l'ont créé. Ils doivent aujourd'hui porter la pleine responsabilité du mandat qui leur a été imposé.

PRENANT revient sur la question du repos de une heure, sur les 8 heures de la journée normale.

BEUGNET propose deux heures de repos sur huit heures, afin que le mineur, après son repas, ait le temps de digérer. Il proposerait même volontiers qu'on ne travaille plus du tout !

BOUCHARD fait appel au calme et demande qu'on reste sérieux. Il serait déplorable, dit-il, qu'aux divisions personnelles viennent s'ajouter des divisions entre des Fédérations.

COTTE insiste aussi pour que les propositions restent sérieuses. « Votons le bloc de nos revendications, dit-il, et partons, dans nos bassins, faire commencer la grève générale.

JOUCAVIEL insiste pour que les congressistes partent immédiatement prêcher la grève générale avant l'arrivée des troupes et des gendarmes.

MERZET demande que le Congrès se réunisse ce soir en Comité secret. Cette proposition est adoptée. La séance est levée.

UNE DEPECHE DE JOUCAVIEL

A la sortie du Congrès, le citoyen Joucaviel envoie la dépêche suivante, à Serre, à Carmaux :

« Grève générale immédiate vient être votée par Congrès. Arriverons demain 2 h 1/2. Convoquez réunion générale pour 8 heures soir. »

G. DESMONS.

FEUILLETON DU 7 MARS. — N° 59

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

XXVII

La femme d'Athos

D'Artagnan avait souvent médité contre l'hôte perfide une de ces bonnes vengeances qui consolent, rien qu'en espérance. Il entra donc dans l'hôtellerie le feutre sur les yeux, la main gauche sur le pommeau de l'épée et faisant siffler sa cravache de la main droite.

— Me reconnaissez-vous ? dit-il à l'hôte, qui s'avançait pour le saluer.

— Je n'ai pas cet honneur, Monseigneur, répondit celui-ci les yeux encore éblouis du brillant équipage avec lequel d'Artagnan se présentait.

— Ah ! vous ne me connaissez pas !

— Non, Monseigneur.

— Eh bien ! deux mots vont vous rendre la mémoire. Qu'avez-vous fait de ce gentilhomme à qui vous eûtes l'audace, voici quinze jours passés à peu près, d'intenter une accusation de fausse monnaie ?

L'hôte pâlit, car d'Artagnan avait pris l'attitude la plus menaçante, et Planchet se modelait sur son maître.

— Ah ! Monseigneur, ne m'en parlez pas, s'écria l'hôte de son ton de voix le plus larmoyant ; ah ! seigneur, combien j'ai payé cher cette faute. Ah ! malheureux que je suis !

— Ce gentilhomme, vous dis-je, qu'est-il devenu ?

— Daignez m'écouter, Monseigneur, et soyez clément. Voyons, asseyez-vous, par grâce !

D'Artagnan, muet de colère et d'inquiétude, s'assit menaçant comme un juge. Planchet s'adossa fièrement à son fauteuil.

— Voici l'histoire, Monseigneur, reprit l'hôte tout tremblant, car je vous reconnais à cette heure : c'est vous qui êtes parti quand j'eus ce malheureux démêlé avec ce gentilhomme dont vous parlez.

— Oui, c'est moi; ainsi vous voyez que vous n'avez pas de grâce à attendre si vous ne dites pas toute la vérité.

— Aussi veuillez m'écouter, et vous la saurez tout entière.

— J'écoute.

J'avais été prévenu par les autorités qu'un faux monnayeur célèbre arriverait à mon auberge avec plusieurs de ses compagnons, tous déguisés sous le costume de gardes ou de mousquetaires. Vos chevaux, vos laquais, votre figure, Messeigneurs, tout m'avait été dépeint.

— Après, après ? dit d'Artagnan, qui reconnut bien vite d'où venait le signalement si exactement donné.

— Je pris donc, d'après les ordres de l'autorité, qui m'envoya un renfort de six hommes, telles mesures que je crus urgentes afin de m'assurer de la personne des prétendus faux monnayeurs.

— Encore ! dit d'Artagnan, à qui ce mot de faux monnayeur échauffait terriblement les oreilles.

— Pardonnez-moi, Monseigneur, de dire de telles choses, mais elles sont justement mon excuse. L'autorité m'avait fait peur, et vous savez qu'un aubergiste doit ménager l'autorité.

— Mais encore une fois, ce gentilhomme, où est-il ? qu'est-il devenu ? Est-il mort ? est-il vivant ?

— Patience, Monseigneur, nous y voici. Il arriva donc ce que vous savez, et dont votre départ précipité, ajouta l'hôte avec une finesse qui n'échappa point à d'Artagnan, semblait autoriser l'issue. Ce gentilhomme, votre ami, se défendit en désespéré. Son valet, qui, par un malheur imprévu, avait cherché querelle aux gens de l'autorité, déguisés en garçons d'écurie....

— Ah ! misérable ! s'écria d'Artagnan, vous étiez tous d'accord, et je ne sais à quoi tient que je ne vous extermine tous !

— Hélas ? non, Monseigneur, nous n'étions pas tous d'accord, et vous l'allez bien voir. Monsieur votre ami (pardon de ne point l'appeler par le nom honorable qu'il porte sans doute, mais nous ignorons ce nom), monsieur votre ami, après avoir mis hors de combat deux hommes de ses deux coups de pistolet, battit en retraite en se défendant avec son épée dont il estropia encore un de mes hommes, et d'un coup du plat de laquelle il m'étourdit.

— Mais, bourreau, finiras-tu ? dit d'Artagnan, Athos, que devint Athos ?

— En battant en retraite, comme j'ai dit à Monseigneur, il trouva derrière lui l'escalier de la cave, et, comme la porte était ouverte, il tira la clé à lui et se barricada en dedans. Comme on était sûr de le retrouver là, on le laissa libre.

— Oui, dit d'Artagnan, on ne tenait pas tout à fait à le tuer, on ne cherchait qu'à l'emprisonner.

— Juste Dieu ! à l'emprisonner, Monseigneur ? Il s'emprisonna bien lui-même, je vous le jure. D'abord il avait fait de la rude besogne, un homme était tué sur le coup, et deux autres étaient blessés grièvement. Le mort et les deux blessés furent emportés par leurs camarades, et jamais je n'ai plus entendu parler ni des uns ni des autres. Moi même, quand je repris mes sens, j'allai trouver M. le gouverneur, auquel je racontai tout ce qui s'était passé, et auquel je demandai ce que je devais faire du prisonnier.

Mais M. le gouverneur eut l'air de tomber des nues ; il me dit qu'il ignorait complètement ce que je voulais dire, que les ordres qui m'étaient parvenus n'émanaient pas de lui, et que si j'avais le malheur de dire à qui que ce fût qu'il était pour quelque chose dans toute cette échauffourée, il me ferait pendre.

Il paraît que je m'étais trompé, Monsieur, que j'avais arrêté l'un pour l'autre, et que celui qu'on devait arrêter était sauvé.

— Mais Athos ? s'écria d'Artagnan, dont l'impatience doublait de l'abandon où l'autorité laissait la chose, Athos, qu'est-il devenu ?

— Comme j'avais hâte de réparer mes torts envers le prisonnier, reprit l'aubergiste, je m'acheminai vers la cave afin de lui rendre sa liberté.

« Ah ! monsieur, ce n'était plus un homme, c'était un diable. A cette proposition de liberté, il déclara que c'était un piège qu'on lui tendait et qu'avant de sortir il entendait imposer ses conditions. Je lui dis bien humblement, car je ne me dissimulais pas la mauvaise position où je m'étais mis en portant la main sur un mousquetaire de Sa Majesté, je lui dis que j'étais prêt à me soumettre à ses conditions.

— D'abord, dit-il, je veux qu'on me rende mon valet tout armé.

On s'empressa d'obéir à cet ordre ; car vous comprenez bien, monsieur, que nous étions disposés à faire toutes les conditions que voudrait votre ami. M. Grimaud (il a dit son nom, celui-là, quoiqu'il ne parle pas beaucoup) ; M. Grimaud fut donc descendu à la cave tout blessé qu'il était ; alors, son maître l'ayant reçu, rebarricada la porte et nous ordonna de rester dans notre boutique.

— Mais enfin, s'écria d'Artagnan, où est-il? où est Athos ?

— Dans la cave, monsieur.

— Comment, malheureux, vous le retenez dans la cave depuis ce temps-là ?

— Bonté divine ! Non, monsieur. Nous le retenir dans la cave ! vous ne savez donc pas ce qu'il y fait, dans la cave ? Ah ! si vous pouviez l'en faire sortir, monsieur, je vous en serais reconnaissant toute ma vie, je vous adorerais comme mon patron.

— Alors, il est là ? je le retrouverai là ?

— Sans doute, monsieur : il s'est obstiné à y rester. Tous les jours on lui passe par le soupirail du pain au bout d'une fourche, et de la viande quand il en demande ; mais, hélas ! ce n'est pas de pain et de viande qu'il fait la plus grande consommation. Une fois j'ai essayé de descendre avec mes deux garçons, mais il est entré dans une terrible fureur. J'ai entendu le bruit de ses pistolets qu'il armait et de son mousqueton qu'armait son domestique. Puis, comme nous leur demandions quelles étaient leurs intentions, le maître a répondu qu'ils avaient quarante coups à tirer chacun, et qu'ils les tireraient jusqu'au dernier plutôt que de permettre qu'un seul de nous mît le pied dans la cave. Alors, monsieur, j'ai été me plaindre au gouverneur, lequel m'a répondu que je n'avais que ce que je méritais et que cela m'apprendrait à insulter les honorables seigneurs qui prenaient gîte chez moi.

— De sorte que depuis ce temps ?... reprit d'Artagnan ne pouvant s'empêcher de rire de la figure piteuse de son hôte.

— De sorte que, depuis ce temps, monsieur,